

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 03 juillet 2023

Délibération n° 100-2023

Point 05.13

Point 05.13. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 – PIX

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 26 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 du PIX

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 du PIX**

Résultat du vote

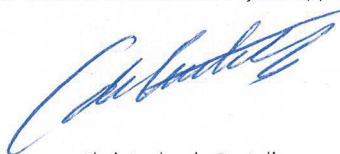
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 04 juillet 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau



Direction	
des études et de la scolarité	
Université de Strasbourg	



Nassera TOUNSI
Chargée de mission

Affaire suivie par
Petrisor GHIDU
Responsable administratif
+33 (0)3 68 85 65 09
+33 (0)3 68 85 50 55
des-pix@unistra.fr

PIX - Dispositif d'intégration aux modalités d'examen pour l'année universitaire 2023/2024

EXPOSE DES MOTIFS

Déjà depuis la rentrée universitaire 2018-2019, la certification C2i niveau 1 a été remplacée par la **certification PIX**. Cette nouvelle modalité d'évaluation s'appuie sur un cadre européen (DigComp) et devient **la référence en matière de compétences numériques** pour l'enseignement et tous les milieux socioprofessionnels.

PIX est une plate-forme publique permettant de développer, d'**évaluer** et de **certifier** ses compétences numériques **tout au long de la vie**. Il permet à chaque citoyen d'obtenir un profil de compétences allant du niveau débutant au niveau expert (8 niveaux) dans 16 compétences réparties en 5 grands domaines.

À l'université de Strasbourg

Actuellement la préparation à la certification Pix est mise en place pour les étudiants dans toutes les filières. Le plus souvent cette préparation est intégrée en tant qu'élément pédagogique dans une UE de L2 du premier ou du second semestre ou dans les formations en DUT.

Objectif à atteindre pour l'étudiant à Strasbourg

La plateforme Pix certifie le niveau de maîtrise des compétences par des points s'échelonnant de 1 à 1024, 1024 étant le score maximal.

Pour l'année universitaire 2023/2024 le niveau attendu à l'Université de Strasbourg a été fixé par l'établissement à 410 points.

La démarche à suivre pour l'étudiant à l'Université de Strasbourg

1. Au départ l'étudiant crée son compte sur la plateforme nationale PIX puis construit son profil initial sur l'ensemble des compétences testées par Pix. **Ce premier positionnement est obligatoire et conditionne l'accès à l'examen.**

Il doit être réalisé au plus tard :

- le 15 novembre 2023 pour le 1^{er} semestre
- le 15 mars 2024 pour le 2^e semestre

Le premier positionnement indique à l'étudiant son niveau atteint (de 1 à 6 actuellement disponible) dans chaque compétence numérique ainsi que le nombre de points acquis.

2. Une formation sous forme de TD/TP est proposée aux étudiants par leur composante de rattachement ou par la Cellule Pix de l'Université de Strasbourg. Les étudiants peuvent également bénéficier d'une autoformation en s'adressant à la cellule Pix ou en suivant les ressources de formation proposés directement par la plateforme PIX.

Cellule PIX
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
www.pix.unistra.fr
www.unistra.fr

3. Au cours de sa formation, l'étudiant peut à tout moment faire des tests de progression pour améliorer son profil initial et pour mesurer l'évolution de ses compétences.
4. À la fin de chaque semestre, durant les semaines d'évaluation, (phase de certification), l'étudiant se présente obligatoirement au test de certification (en présentiel) organisé par la Cellule Pix de l'Université de Strasbourg, afin de valider les compétences numériques acquises en référence au dernier positionnement qu'il aura réalisé. L'étudiant ne pourra se présenter à la certification qu'à condition d'avoir effectué au préalable le test de positionnement initial.
5. En fonction du nombre de points validés (Pix) lors de la phase de certification, une note est attribuée à l'étudiant. Cette note participe pour la réussite ou l'échec de l'élément pédagogique dans l'UE correspondante. La grille de notation est annexée.
6. Une certification Pix sera délivrée à l'étudiant après délibération du jury national sous format numérique.

Correspondant Pix

Un enseignant correspondant Pix est nommé dans chaque composante de l'Université. Il est le référent en matière d'information Pix auprès des étudiants et des enseignants de cette composante.

Page web

Pour toute information supplémentaire, consulter la page pix.unistra.fr ou l'espace Ernest dédié à la certification PIX.

Proposition de délibération :

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg approuve la mise en œuvre de la certification Pix et son dispositif d'intégration aux modalités d'examen.

Grille de notation : points Pix en note /20

Score minimal en Pix	Note correspondante	Score minimal en Pix	Note correspondante
0	0	410	10
65	0,5	423	10,5
129	1	436	11
150	1,5	449	11,5
170	2	462	12
191	2,5	475	12,5
211	3	488	13
234	3,5	500	13,5
256	4	512	14
269	4,5	525	14,5
282	5	538	15
295	5,5	551	15,5
308	6	564	16
321	6,5	577	16,5
334	7	590	17
347	7,5	603	17,5
360	8	616	18
372	8,5	628	18,5
384	9	640	19
397	9,5	671	19,5
		701	20